

ARRETE N° 375

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. Christophe FERRIER

Le Maire de JUVIGNAC,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article R 2122-10.

ARRETE

Article 1 : M. Christophe FERRIER, gardien de Police Municipale est délégué pour la réception des déclarations de décès, de même que pour adresser tous actes relatifs aux susdites déclarations.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie, affiché en mairie, et copie en sera adressée au Préfet,

Article 3 : Le Directeur Général des Services, Monsieur le Procureur de la République sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 5 octobre 2011.



Le Maire

Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
publication
le
et notification
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégation de signature Christophe FERRIER

Date de transmission de l'acte : 25/10/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 25/10/2011

Numéro de l'acte : 275 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20111005-275-AI

Date de décision : 05/10/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Délégation de signature au personnel

